



AVIS AU PUBLIC
EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL
ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

En exécution de l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le conseil communal, dans sa séance du 22 avril 2021, a approuvé le

**Projet de refonte complète du plan d'aménagement général
de la commune de Kiischpelt**

Pendant le délai d'affichage du **26 avril au 11 mai 2021 inclus**, le projet de refonte complète du plan d'aménagement général est déposé avec le dossier y relatif au Centre communal de Wilwerwiltz (5, op der Gare / L- 9776 Wilwerwiltz) où le public peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8.30 à 16.30 heures. En raison des mesures sanitaires dans le contexte de la pandémie du COVID-19, les consultations se feront uniquement sur rendez-vous à fixer auprès du secrétariat communal (tél. 921445-21 ; mail : secretariat@kiischpelt.lu).

Conformément à l'article 16 de la loi précitée, les réclamations contre le vote du conseil communal introduites par les personnes ayant réclamé contre le projet d'aménagement général conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, doivent être adressées à Madame la Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours suivant la notification reçue par lettre recommandée avec avis de réception, sous peine de forclusion.

Les personnes désireuses de réclamer contre une modification apportée au projet par le conseil communal doivent adresser leur réclamation à Madame la Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours de l'affichage du présent avis, sous peine de forclusion.

Sont recevables les réclamations des personnes ayant introduit leurs observations et objections conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 ainsi que des réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal lors du vote.

Wilwerwiltz, le 26 avril 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

